

● LE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE ET LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES HUMIDES : UN ENJEU FORT POUR LES MARAIS CHARENTAIS

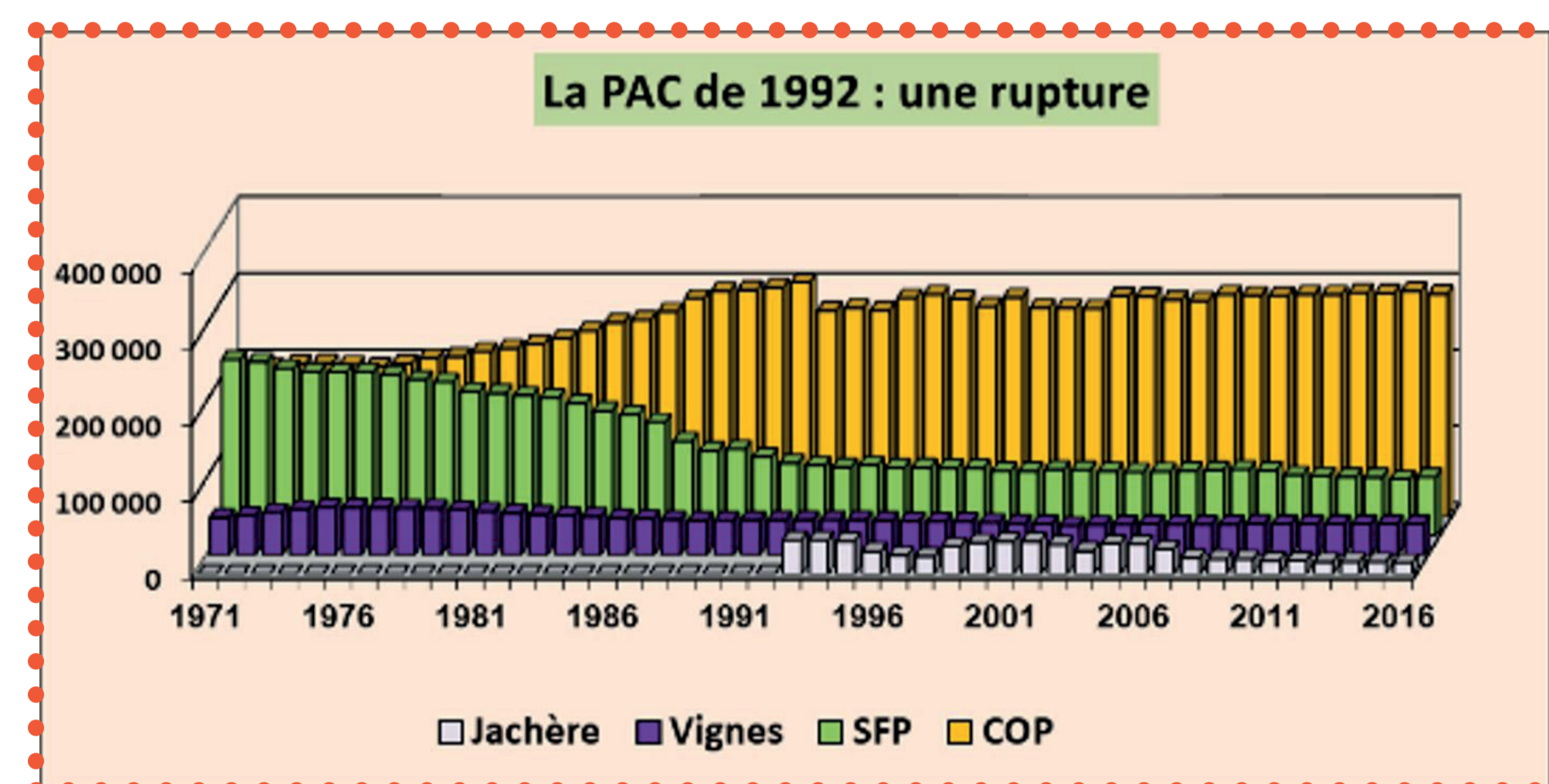
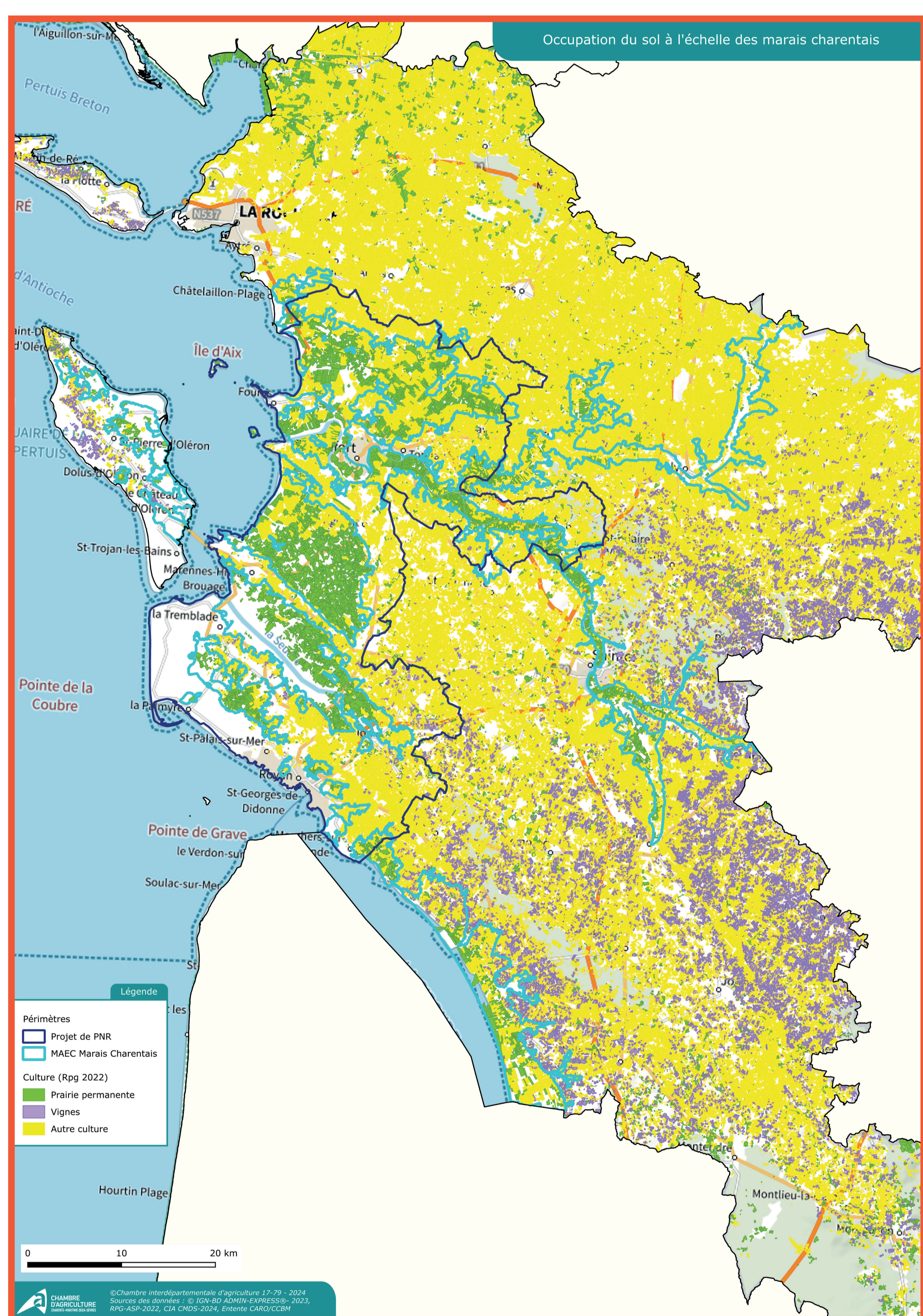
La surface fourragère de Charente-Maritime passe de 220 000 ha en 1971 à moins de 80 000 ha à partir des années 2010.

Aujourd'hui, l'élevage permet l'entretien et la valorisation des prairies humides.

Dans un contexte de déclin du nombre d'éleveurs, le soutien de cette activité représente un enjeu majeur.

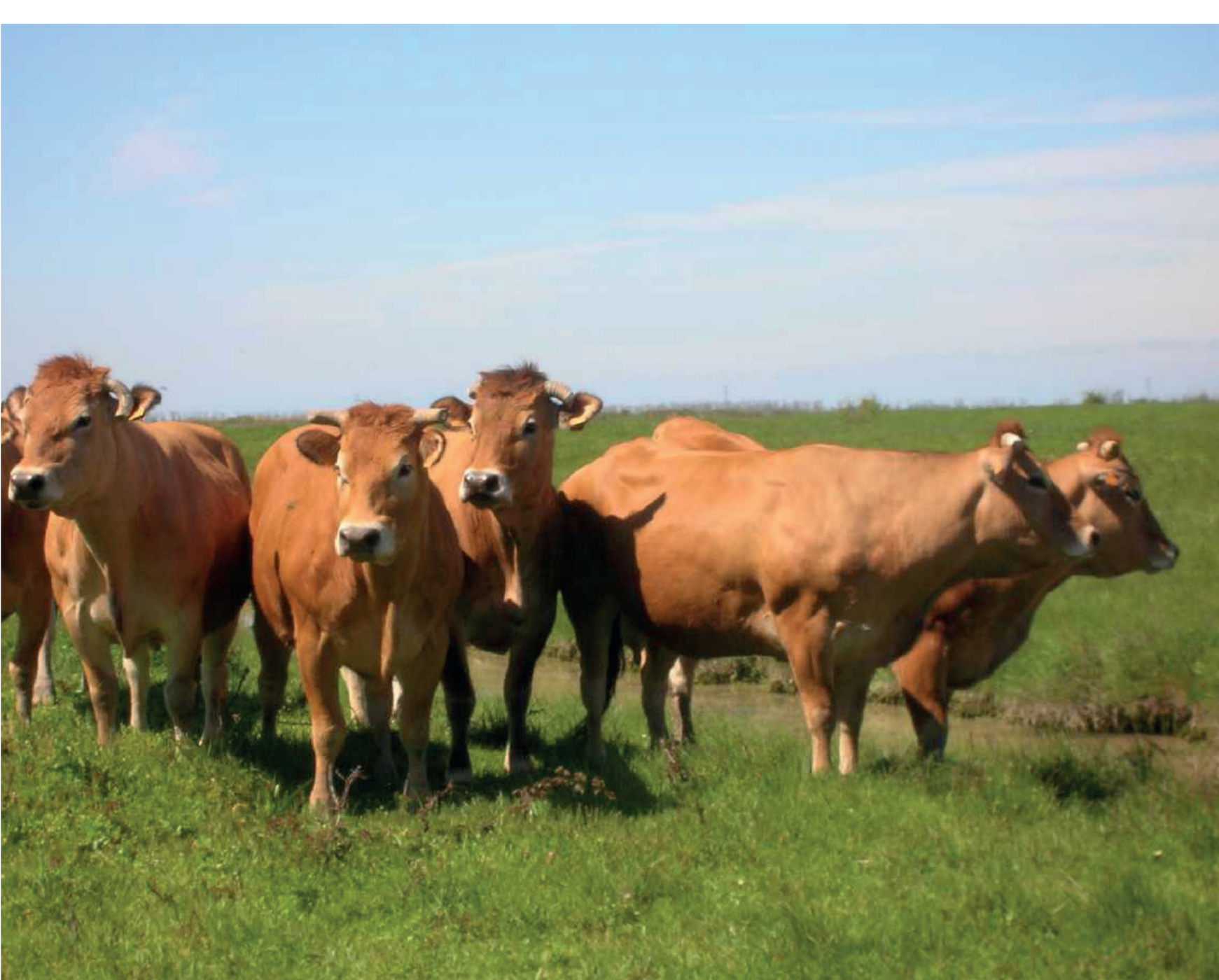
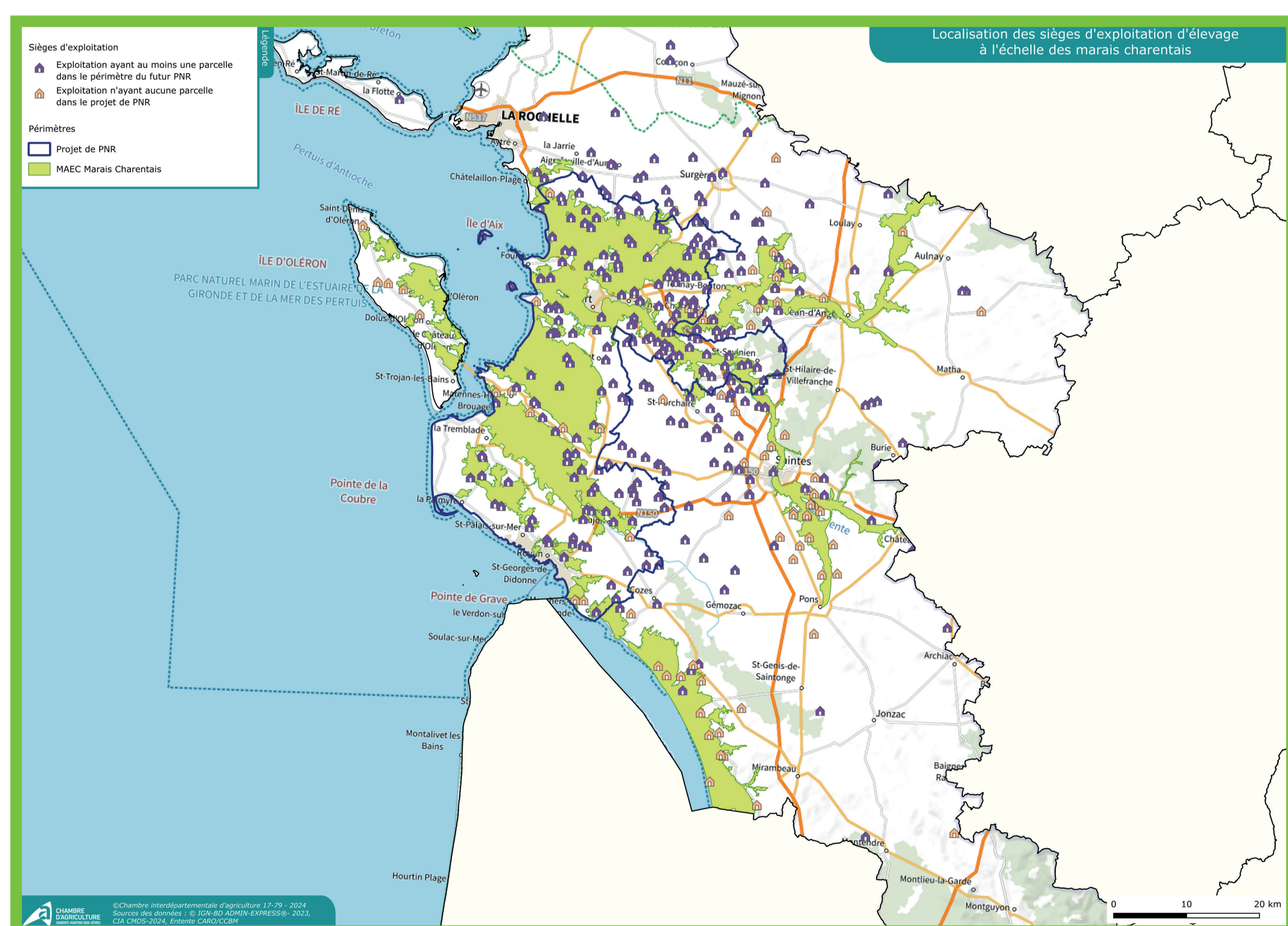


Les marais charentais rassemblent aujourd'hui le plus vaste ensemble de prairies du département



La Surface Agricole Utile (SAU) de la Charente-Maritime compte 425 000 ha dont 284 000 ha de grandes cultures, 72 000 ha de surfaces fourragères et 40 000 ha de vignes (RGA 2020).

Les marais charentais rassemblent des exploitations avec des systèmes de production principalement bovin viande, mais également lait, ovin, caprin, avec ou sans production de cultures de vente. La distance entre le marais et le siège d'exploitation, ainsi que la part de marais dans la SAU sont diverses. Le nombre d'éleveurs engagés dans une MAEC marais est passé d'un millier en 2000 à 500 en 2024 !



Évolution du cheptel charentais → un maintien relatif du nombre de vaches allaitantes avec 26 000 têtes

